

Professeur des écoles (H/F)

Ref : 2023-1313730

Fonction publique	Employeur	Localisation
Fonction publique de l'État	Institut National des Jeunes Aveugles (INJA)	Paris (75)

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 10/09/2023

Nature de l'emploi		Expérience souhaitée	
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Non renseigné	
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	Catégorie	Management	Télétravail possible
Non renseigné	Catégorie A (cadre)	Non renseigné	Non renseigné

Vos missions en quelques mots

Le/la titulaire du poste assurera l'enseignement in situ à des élèves de l'Institut national des jeunes aveugles dans des classes du primaire (12 élèves au maximum par classe), conformément aux programmes du Ministère de l'Éducation Nationale. Il/Elle participera à l'adaptation des documents.

Profil recherché

Titulaire du CAPPEI ou du CAPA SH, option B, ou du CAEGADV
ou Non titulaire s'engageant à se présenter au CAPPEI, avec modules TFV (troubles de la fonction visuelle) ou au CAEGADV

Niveau d'études minimum requis

Niveau

Niveau 6 Licence/diplômes équivalents

Compétences attendues

Compétences disciplinaires et pédagogiques.

Concevoir et mettre en œuvre son enseignement

Organiser le travail de la classe

Travailler en équipe et coopérer avec les parents et partenaires de l'établissement

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Monsieur Christian HUCHON, secrétaire général - 01 44 49 35 02 chuchon@inja.fr

Madame Hélène AFTIS, directrice des enseignements - 01.44.49.35.17 - haftis@inja.fr

Madame Graziella DAVERIO, responsable des ressources humaines - 01.44.49.35.03 - gdaverio@inja.fr

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2023

Métier de référence

Enseignante / Enseignant

Qui sommes nous ?

L'Institut National des Jeunes Aveugles est un établissement d'éducation et d'enseignement spécialisé pour les enfants et adolescents aveugles ou malvoyants. Il accueille des élèves de la grande section de maternelle à la terminale, en internat de semaine ou en externat, ainsi qu'en intégration en milieu ordinaire. L'INJA est placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.